



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2254

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon) - Attribution de subventions pour son programme partenarial 2024 - Approbation de la convention 2024 - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Monsieur Benjamin Badouard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burriland, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Leцерf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2254**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon) - Attribution de subventions pour son programme partenarial 2024 - Approbation de la convention 2024 - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

La Métropole de Lyon est membre de droit d'UrbaLyon qui a pour mission, non seulement de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement ainsi qu'à l'élaboration de documents d'urbanisme, mais aussi de jouer un rôle majeur dans l'ingénierie territoriale au sens large pour tous types de thématiques (social, éducation, habitat, agriculture, alimentation, santé, etc.).

La Métropole souhaite s'attacher la collaboration de l'association dans une démarche partenariale, pour mener des réflexions ou études qui concourent à la définition des politiques publiques de la collectivité, tant à l'échelle de son territoire qu'à celle de l'aire métropolitaine lyonnaise.

I - Bilan d'activités 2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2107 du 27 février 2023, la Métropole a attribué à UrbaLyon deux subventions pour son programme partenarial 2023 (hors projet Territoire d'innovation et de grande ambition -TIGA-) à hauteur de 4 142 500 €. La Métropole contribue, par ailleurs, au financement de d'UrbaLyon par une cotisation annuelle de 250 000 €.

Sur l'exercice 2023, UrbaLyon a pleinement répondu aux objectifs et missions du programme de travail partenarial. Le taux de réalisation devrait s'établir à 99 % après finalisation d'environ 400 jours d'études reportés sur le début de l'année 2024.

UrbaLyon a largement accompagné l'ensemble de ses membres, dont la Métropole, sur les thématiques qui constituent son cœur de compétence (planification et études urbaines, mobilités et infrastructures de transport, habitat et économie, etc.).

L'association a été fortement mobilisée pour conduire la modification n° 4 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole et produire plusieurs études et expertises urbaines dont certaines font l'objet d'une traduction réglementaire dans le cadre de l'évolution du PLU-H. Elle a accompagné la Métropole pour la formalisation d'une nouvelle charte des espaces publics qui constitue un cadre de référence pour les futurs aménagements et a conduit, par exemple, des travaux spécifiques sur l'aménagement sécurisé aux abords des collèges.

Elle a poursuivi l'ensemble des travaux pour soutenir la Métropole dans la mise en œuvre de ses politiques publiques pour un développement économique responsable, pour la transition environnementale et énergétique, ainsi que dans les différents champs de l'action sociale et de la santé.

II - Programme d'activités pour 2024

UrbaLyon accompagne la Métropole dans ses différents champs de compétence pour mettre en œuvre les orientations stratégiques de ses politiques publiques. Les grands objectifs du programme partenarial s'articulent autour des trois axes forts suivants :

- consolider l'assise territoriale pour faire d'UrbaLyon la structure d'ingénierie des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise,
- continuer à être un outil innovant en repensant le fonctionnement de l'aire métropolitaine lyonnaise et en accompagnant la transformation des territoires au travers des transitions environnementales, énergétiques, économiques, etc.,
- renforcer le rôle d'UrbaLyon en tant qu'acteur tiers de confiance et de lieu de la coopération territoriale.

Le programme partenarial 2024 proposé par UrbaLyon est structuré en 13 blocs-projets :

- stratégies métropolitaines et sobriété foncière,
- cohésions territoriales,
- planification réglementaire et action foncière,
- fabrique urbaine et urbanisme opérationnel,
- accompagnement des politiques des transitions environnementales et résilience territoriale,
- accompagnement des politiques de l'habitat et du logement,
- accompagnement des politiques de l'économie, de l'emploi et de l'insertion,
- accompagnement des politiques de mobilité, de réseaux et d'infrastructures,
- accompagnement des politiques des solidarités, de la santé, de l'éducation et du sport,
- outils communs d'observation et déclinaisons territoriales,
- partages de connaissances et d'expériences,
- implications dans les réseaux et démarches exploratoires,
- ouverture à l'Europe et au monde.

Parallèlement au programme partenarial, UrbaLyon prévoit, comme chaque année, de réaliser une partie de ses études au moyen de contrats (activité concurrentielle assujettie à TVA). Lorsque le contractant est un membre d'UrbaLyon, le contrat relève alors de la quasi-régie (*in house*).

En 2024, la Métropole est plus particulièrement intéressée par la poursuite des missions du programme partenarial concourant à la mise en œuvre des orientations qu'elle porte pour un territoire métropolitain agréable à vivre, solidaire, équilibré et pour relever avec constance les défis écologiques, économiques et sociaux :

- finaliser la modification n° 4 du PLU-H, à l'issue de l'enquête publique et poursuivre les adaptations nécessaires du document dans le cadre de procédures de mise en compatibilité comme, par exemple, pour la déclaration de projet Nexans à Lyon 7ème, les déclarations d'utilité publique place de Milan à Lyon 3ème et la Saulaie à Oullins-Pierre-Bénite,
- accompagner le développement urbain avec une approche qualitative : production d'analyses et d'études en amont prenant la forme de projets de territoire, notamment sur le quartier Saint-Jean à Villeurbanne, ou de plan guide sur la Grande Porte des Alpes, à l'issue des travaux de la consultation d'urbanistes, de schémas de référence sur les communes de Meyzieu et Saint-Priest ou de cadrage urbain pour accompagner le projet de tramway express de l'ouest lyonnais et diverses expertises urbaines,
- intensifier l'articulation urbanisme/transports avec une offre de services de mobilité accessible à tous, propre et apaisée avec, notamment, l'accompagnement à la préparation du plan local de mobilités de la Métropole ainsi que la production d'expertises comparatives sur la mutation des grandes infrastructures routières urbaines,
- élaborer les fiches actions des orientations du schéma directeur de la logistique des biens et des services et définir les modalités de mise en œuvre d'un observatoire de la logistique,
- animer et accompagner la mise en œuvre des objectifs de la transition environnementale et énergétique et, notamment, la consolidation et l'animation de l'observatoire métropolitain des territoires et de la résilience, l'animation pour la mise en œuvre des actions du projet alimentaire territorial lyonnais, l'accompagnement à la mise en œuvre du dispositif de protection des espaces naturels et agricoles périurbains sur les territoires de la plaine du Biézin, de Quincieux, des Monts-d'Or et du parc de Miribel-Jonage, ainsi qu'à la mise en œuvre du plan nature avec la préfiguration d'un schéma directeur végétalisation et sur son volet trame noire,

- conforter les politiques publiques pour une Métropole solidaire et inclusive. En matière d'habitat, la Métropole mobilise les outils d'observation et de suivi de l'observatoire partenarial de l'habitat pour développer et favoriser la production de logements abordables et conduire des études spécifiques sur la vacance des logements, les meublés de tourisme et le sans-abrisme. Dans le cadre du projet métropolitain des solidarités, les bases de données, les analyses et la connaissance du territoire d'UrbaLyon sont également mobilisées sur les champs de l'action sociale, de la santé, de l'éducation et en direction des publics les plus fragiles pour conforter et animer l'observatoire métropolitain des solidarités,

- appuyer la transformation du modèle économique en faveur de la transition écologique et de la justice sociale et lutter contre les inégalités territoriales dans le cadre des travaux de l'observatoire partenarial de l'économie de l'agglomération lyonnaise (réalisation de travaux spécifiques sur les entreprises clés du territoire, de portraits économiques de territoires à l'échelle des Conférences territoriales des Maires, d'un suivi de l'inventaire des zones d'activités économiques produit en 2023, ou encore la publication de chiffres clés et d'une note de conjoncture de l'économie locale),

- consolider les analyses et les indicateurs sur les dispositifs et l'offre d'insertion par l'emploi, avec une attention particulière sur les volets précarité des jeunes et insertion-logement,

- soutenir les relations internationales autour de deux grands axes d'intervention que sont la coopération décentralisée en lien avec l'Agence française de développement (échanges, transfert et apport d'expertises et d'ingénierie), selon le contexte géopolitique avec les villes partenaires de la Métropole en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient et l'investissement dans les réseaux internationaux ainsi que les échanges politiques et techniques avec les agglomérations partenaires en Europe et dans le monde avec, notamment, la réalisation de *benchmarks* utiles à la définition ou à la mise en œuvre des différentes politiques publiques métropolitaines,

- contribuer au dialogue et aux coopérations constructives avec les intercommunalités voisines aux différentes échelles pour plus d'efficacité des grandes politiques publiques, pour la préservation des biens communs que sont les ressources vitales et, globalement, pour un système territorial élargi plus résilient. UrbaLyon accompagne la Métropole dans ce sens, en mobilisant ses différents outils d'observation et d'analyse, son réseau territorial et son implication dans les scènes de gouvernance de l'aire métropolitaine comme l'InterSCoT, l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise, SYTRAL Mobilités ou encore le Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Les conditions de mise en œuvre du programme partenarial devront se faire sur la base d'un planning répondant à une obligation réglementaire, dont le terme est prévu au plus tard au 31 décembre 2024.

III - Budget prévisionnel 2024

Le budget prévisionnel 2024 d'UrbaLyon est stable par rapport au budget 2023 ajusté en Conseil d'administration (CA) le 31 mars 2023 (- 2%). Par rapport aux comptes annuels 2022, le budget est en baisse de 6 %.

Les principaux postes de charges et de produits sont les suivants :

1° - Charges

| Libellé | BP 2023 modificatif (en €), approuvé en CA du 31 mars 2023 | BP 2024 (en €), approuvé en CA du 19 janvier 2024 |
|--|--|---|
| achats et charges externes | 1 190 055 | 1 004 171 |
| impôts, taxes et versements assimilés | 855 800 | 841 000 |
| salaires et charges sociales | 5 893 305 | 6 025 636 |
| dotations aux amortissements et aux provisions | 100 000 | 100 000 |
| frais financiers | 1 500 | 1 500 |
| charges exceptionnelles, report de budget à l'exercice suivant (études restant à finaliser) | 0 | 0 |
| budget annexe du projet TIGA | 87 020 | 0 |
| budget annexe du projet facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL) | 20 500 | 0 |
| Total charges | 8 148 180 | 7 972 307 |

2° - Produits

| Libellé | BP 2023 modificatif (en €), approuvé en CA du 31 mars 2023 | BP 2024 (en €), approuvé en CA du 19 janvier 2024 |
|---|--|---|
| subventions et cotisation Métropole | 4 444 430 | 4 492 500 |
| dont : | | |
| - cotisation annuelle | 250 000 | 250 000 |
| - subvention de fonctionnement | 3 480 000 | 3 564 000 |
| - subvention d'investissement | 662 500 | 678 500 |
| - subvention d'investissement affectée TIGA | 51 930 | 0 |
| subventions et cotisations des autres partenaires et membres (hors Métropole) | 2 952 770 | 2 889 060 |
| contrats <i>in house</i> HT | 192 250 | 145 000 |
| contrats spécifiques HT (hors <i>in house</i>) | 143 140 | 80 000 |
| reprises de provisions et fonds dédiés (reprise de budget de l'exercice précédent pour finalisation d'études) | 380 660 | 344 650 |
| produits financiers, produits divers, transferts de charges | 34 930 | 21 097 |
| Total produits | 8 148 180 | 7 972 307 |

IV - Financement 2024

Le financement 2024 de la Métropole pour UrbaLyon est proposé de la manière suivante :

1° - Programme partenarial

- une cotisation annuelle de 250 000 €,
- une subvention de fonctionnement de 3 564 000 €,
- une subvention d'investissement de 678 500 €, qui correspond à la part des études du programme ayant un lien direct et incontestable avec les documents d'urbanisme d'un niveau communal ou intercommunal et avec les opérations d'investissement.

2° - Hors programme partenarial

La Métropole contribue aussi au financement d'UrbaLyon par le biais de la commande publique, sous la forme de contrats en quasi-régie. Les prévisions 2024 portent sur l'encadrement des loyers et le FICOL de Rabat.

3° - Mises à disposition à titre gratuit et à titre onéreux

La valorisation financière des moyens informatiques mis à la disposition d'UrbaLyon à titre gratuit pour l'exercice 2024 s'élève à 3 096,93 €. Elle sera intégrée dans les comptes de l'association.

La Métropole met aussi à disposition d'UrbaLyon des moyens à titre onéreux :

- 10 places de parking en sous-sol au 208 bis rue Garibaldi à Lyon 3ème, pour un loyer annuel de 600 € par place occupée (convention signée le 6 janvier 2023 et valable jusqu'en 2031),
- des moyens informatiques (accès au réseau et à la licence APIC, hébergement informatique) afin d'assurer la continuité et la fiabilité des échanges entre le siège de la Métropole et les nouveaux locaux de l'association situés dans la tour Part-Dieu. La mise à disposition et la maintenance de ces équipements et licences feront l'objet d'un remboursement annuel d'UrbaLyon à la Métropole pour un montant 2024 de 17 902 € TTC.

Le mandatement des subventions de fonctionnement et d'investissement fera l'objet d'un échelonnement en quatre versements, au cours de l'exercice 2024 et, au plus tard, en début d'exercice 2025, conformément aux dispositions prévues dans la convention annuelle ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 564 000 € au profit d'UrbaLyon dans le cadre de son programme partenarial pour l'année 2024,

b) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 678 500 € au profit d'UrbaLyon dans le cadre de son programme partenarial pour l'année 2024,

c) - la convention à passer entre la Métropole et UrbaLyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 3 564 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P06O0216.

4° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 678 500 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 610 650 € en dépenses en 2024,
- 67 850 € en dépenses en 2025,

sur l'opération n° 0P06O0216.

5° - La dépense d'investissement en résultant, soit 678 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024 et 2025 - chapitre 204 sur l'opération n° 0P06O0216.

6° - Les recettes de fonctionnement correspondant :

a) - au remboursement des équipements et des licences informatiques mis à disposition d'UrbaLyon, pour un montant de 17 902 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 70 - opération n° 0P06O0216,

b) - au loyer des parkings mis à disposition de l'association seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 75 - opération n° 0P28O1580.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-316922-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024 |
|---|